



Note aux organisations

Mobilisons-nous contre le dumping social et pour l'emploi !

Rassemblement à Strasbourg le 20 octobre 2026

Une proposition de législation européenne relative aux entreprises menace gravement la protection des travailleurs en France et en Europe.

Il s'agit de la proposition dite du « 28ème régime ».

La confédération appelle les organisations CGT à se mobiliser pour mettre en échec ce projet funeste porteur de dumping et de régression sociale.

Qu'est-ce que le 28^{ème} régime ?

A l'heure actuelle, les entreprises doivent déposer leurs statuts et s'immatriculer dans chacun des pays dans lesquels elles exercent leurs activités.

La proposition de « 28^{ème} régime » consiste à créer un nouveau statut juridique européen pour les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'ensemble des pays européens, sans avoir à déposer leurs statuts et à s'immatriculer dans chaque pays. C'est pour cela que l'on parle de « 28e régime » : « 28e », parce qu'il s'appliquera à côté des 27 régimes des États membres, et « régime », parce qu'il s'agit d'une forme de gouvernance complète pour les entreprises qui décideraient de l'adopter.

Le 28^{ème} régime menace gravement la protection des travailleurs

Toutes les entreprises sont concernées par ce projet : de la start-up à la firme multinationale !

Les entreprises s'immatriculeront dans le pays européen qui disposera de la législation la moins contraignante, et c'est celle-ci qui s'appliquera lorsque les entreprises opéreront hors du pays dans lequel elles sont immatriculées : un véritable dumping

social ! C'est le retour de la directive Bolkestein et du « principe du pays d'origine », une directive que le mouvement social et syndical européen a mis en échec en 2005 !

La négociation collective, les droits syndicaux, les droits à l'information-consultation des travailleurs et leur représentation au sein des conseils d'administration seront compromis si nous laissons faire.

Les capacités de l'inspection du travail et le contrôle de l'application de la législation seront considérablement affaiblis.

Le projet de « 28^{ème} régime » encourage le paiement des travailleurs par des options sur action, ce qui ferait dépendre une partie du revenu du succès de l'entreprise : un salaire stable ferait ainsi place à des revenus incertains !

Le projet de 28^{ème} régime facilite la mise en concurrence des différents systèmes fiscaux en Europe, dans une course vers un moins disant-fiscal qui se traduira notamment par l'érosion des recettes fiscales : voir note ci-joint.¹

Ce texte, s'il était adopté en l'état, créerait une forme de paradis fiscal, juridique et social, protégé et même promu par l'Union européenne.

Un texte qui nierait toute forme de progrès social en créant un déséquilibre historique entre les tenants du capital et le monde du travail.

Mobilisons-nous contre le dumping social et faisons entendre nos revendications pour l'emploi de qualité !

La confédération appelle les organisations CGT à participer à un meeting / rassemblement qui se tiendra à Strasbourg le 20 octobre prochain à l'appel de la CGT, FO, CFDT, CFTC, UNSA et de la CES.

Le rassemblement se tiendra devant le Parlement européen de 10H à 12H.

Nous nous fixons l'objectif de 2000 participants CGT a minima.

Des délégations syndicales étrangères seront également présentes.

Ensemble, nous ferons entendre nos revendications et enverrons un message fort aux eurodéputés au moment où ils seront amenés à se prononcer en séance plénière sur ce projet de 28^{ème} régime porteur de régression sociale :

- Rejet du projet de « 28^{ème} régime »
- Adoption de garanties contraignantes et exécutoires pour protéger pleinement les systèmes nationaux de droit du travail, les conventions collectives, les droits

¹ Cette note vient en appui de la note détaillée de l'Espace international adressée aux organisations CGT, « *La commission européenne dévoile son projet de texte sur l'instauration d'un 28e régime* », 14 avril 2026 ; et de « *Le projet européen de 28ème régime des sociétés européennes : un nouvel outil de dumping social* », Bulletin de l'Espace International CGT, N°43, Juin 2026.

syndicaux et les droits à l'information-consultation des travailleurs et leur représentation au sein des conseils d'administration

- Emploi de qualité : trop de travailleurs font face à l'insécurité sociale et aux licenciements, à de faibles salaires et à un avenir incertain tandis que les inégalités continuent d'augmenter ! Ce rassemblement sera aussi l'occasion de porter notre exigence d'une législation européenne contraignante sur des emplois de qualité², dans chaque région et dans tous les secteurs.

Montreuil, le 16/07/2026

² Il s'agit en particulier d'adopter des directives sur les sujets suivants : Télétravail et droit à la déconnexion ; Gestion algorithmique et IA au travail ; Transitions justes ; Sécurité et santé au travail ; Sous-traitance et intermédiation du travail ; Application du droit du travail et rôle des partenaires sociaux.